



# HandiGuide des sports

**S'engager pour l'accueil  
des personnes en situation  
de handicap :  
Quelques repères**

# AVANT PROPOS

## INTRODUCTION

Le HandiGuide des sports, créé en 2006 à l'initiative du ministère des Sports, est un annuaire interactif des structures sportives qui déclarent accueillir ou être en capacité d'accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap. Il permet de porter à la connaissance des personnes handicapées l'offre de pratique sportive qui leur est dédiée en fonction des possibilités d'accueil dans l'environnement sportif à proximité de leur lieu de résidence.

Le HandiGuide des sports est un outil important et innovant au sein des politiques publiques interministérielles visant le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap et la réduction de l'inégalité d'accès aux pratiques sportives, tout en assurant leur inclusion par le sport des personnes en situation de handicap.

Le ministère des Sports a engagé en 2019 une démarche de modernisation du HandiGuide des sports, afin d'intégrer les dernières opportunités offertes par les évolutions numériques tout en rendant l'interface grand public plus attractive et plus accessible. Dans ce cadre, une démarche collaborative de co-construction a été menée avec l'ensemble des parties prenantes : les pratiquants sportifs en situation de handicap, les structures inscrites sur le HandiGuide et les acteurs institutionnels (ministère des Sports, acteurs interministériels, Comité paralympique et sportif français, fédérations sportives, services déconcentrés de l'Etat), afin de construire une solution numérique et organisationnelle qui répond aux attentes et besoins des acteurs.

Cette mobilisation collective a permis de faire émerger une vision commune, équilibrée et partagée de ce nouvel outil : le HandiGuide des sports rénové.

## 1. L'inscription sur le HandiGuide des sports

Pour référencer votre structure sportive sur le HandiGuide des sports, plusieurs étapes sont nécessaires.

Dans un premier temps, vous prenez connaissance du présent document et des différents engagements auxquels vous souscrivez, rappelés notamment dans la charte d'engagement.

Vous remplissez ensuite l'outil d'autodiagnostic vous permettant de vous positionner sur l'avancement de votre projet et votre capacité à accueillir des pratiquants sportifs en situation de handicap.

Vous inscrivez ensuite votre structure sur le site en renseignant les différentes informations demandées.

Enfin, si vous le souhaitez, vous pouvez solliciter un accompagnement pour monter en compétence sur le sujet et vous inscrire pleinement dans une démarche qualité.

## 2. La charte d'engagement

Cette charte d'engagement formalise la démarche de qualité dans laquelle les responsables des structures sportives s'engagent en s'inscrivant sur le HandiGuide. Elle permet de garantir la fiabilité des données renseignées sur le HandiGuide, la réalité de la situation, sa capacité à accueillir des personnes en situation de handicap ou de son expérience sur cette thématique.

Elle a également une vocation fédératrice : elle précise les finalités, modes de fonctionnement et engagements communs que les structures sportives prennent lors de leur inscription sur le HandiGuide des sports. De fait, lors de sa première inscription sur le HandiGuide, la structure qui mène une démarche volontaire s'engage à respecter cette charte d'engagement en indiquant qu'elle est en accord avec les conditions générales d'utilisation du site. Elle souscrit donc aux principes fondamentaux d'accueil et de sécurité de la pratique énoncés ci – après.

En inscrivant ma structure sur le HandiGuide des sports, je suis d'accord avec les conditions d'utilisation. Je m'engage ainsi sur l'honneur à :

- Garantir la fiabilité et la qualité des données renseignées sur le HandiGuide
- Garantir aux pratiquants et pratiquantes en situation de handicap l'accessibilité de l'ensemble des locaux et outils nécessaires à la pratique sportive dans les conditions précisées
- Organiser un accueil physique des pratiquants et pratiquantes et leur proposer un accueil bienveillant en prenant en compte chaque personne dans sa singularité tel que défini dans le formulaire d'inscription
- Garantir aux usagers une pratique sportive dans les meilleures conditions de sécurité possibles
- Acquérir le matériel spécifique permettant une pratique adaptée pour les personnes en fonction de leurs besoins spécifiques
- Dispenser l'activité dans un espace approprié équipé avec du matériel adapté et sécurisé
- Proposer un encadrement adapté à la spécificité de la pratique de l'activité physique adaptée pour les personnes handicapées
- Favoriser les pratiques inclusives et le partage d'activités sportives entre valides et personnes handicapées
- Garantir que les photos ajoutées respectent bien le droit à l'image

### 3. L'auto-diagnostic

#### L'OUTIL D'AUTODIAGNOSTIC POUR LES STRUCTURES

Dans le cadre de la démarche de mise en qualité des données présentes sur le HandiGuide tout en s'inscrivant dans la volonté d'accompagner les structures sportives dans leur montée en compétence, le ministère des Sports vous propose un outil d'autodiagnostic. Cet outil d'autodiagnostic permet de vérifier votre capacité d'accueil des sportifs en situation de handicap. L'outil d'autodiagnostic prend la forme du questionnaire suivant. Il vous suffit de répondre sincèrement aux différentes questions en cochant la proposition qui correspond le mieux à la situation de votre structure sportive.

L'accueil				
	A	B	C	D
1) Avez-vous déjà accueilli des pratiquants sportifs en situation de handicap ?	Jamais <input type="checkbox"/>	Très peu <input type="checkbox"/>	Souvent <input type="checkbox"/>	Très régulièrement <input type="checkbox"/>
2) Accueillez-vous actuellement des pratiquants sportifs handicapés ?	Moins d'une fois par an <input type="checkbox"/>	Plusieurs fois par an <input type="checkbox"/>	Plus d'une fois par mois <input type="checkbox"/>	Plus souvent <input type="checkbox"/>
3) Pensez-vous être en mesure d'accueillir tous les types de handicap ?	Aucun <input type="checkbox"/>	Peu <input type="checkbox"/>	La plupart <input type="checkbox"/>	Tous <input type="checkbox"/>
4) Pensez-vous être capable d'adapter vos activités à des handicaps lourds* ?	Pas du tout <input type="checkbox"/>	Difficilement <input type="checkbox"/>	Facilement <input type="checkbox"/>	Tout à fait <input type="checkbox"/>
5) Proposez-vous des séances de découverte ?	Jamais <input type="checkbox"/>	Très peu <input type="checkbox"/>	Souvent <input type="checkbox"/>	Toujours <input type="checkbox"/>
6) Votre encadrement est-il formé à accompagner des personnes handicapées ?	Pas du tout <input type="checkbox"/>	Très peu <input type="checkbox"/>	La plupart <input type="checkbox"/>	Tous <input type="checkbox"/>

S'engager pour l'accueil des personnes en situation de handicap : Quelques repères

<b>L'accessibilité</b>				
7) Vos installations (accueil, vestiaires, WC, douches) sont-elles accessibles ?	Aucune ◻	Certaines ◻	La plupart ◻	L'intégralité ◻
8) Les lieux de la pratique sportive sont-ils accessibles (notamment pour les personnes à mobilité réduite) ?	Pas du tout ◻	Difficilement ◻	Facilement ◻	Très facilement ◻
9) Votre matériel est-il adapté / adaptable aux personnes handicapées ?	Pas du tout ◻	Certain ◻	La plupart ◻	Tout à fait ◻
10) Votre site internet est-il facilement accessible aux personnes handicapées ? (rédigé en facile à lire et à comprendre**, couleurs et contrastes...)	Pas du tout ◻	Difficilement ◻	Facilement ◻	Très facilement ◻
<b>La contribution au développement de vos pratiques</b>				
11) Êtes-vous en relation avec des associations spécialisées dans le handicap ou avec d'autres structures sportives de votre territoire pour mutualiser certaines de vos ressources (matériel, personnel, etc.) ?	Pas du tout ◻	Peu ◻	Souvent ◻	Très régulièrement ◻
12) Êtes-vous susceptible de mettre à disposition à d'autres structures du matériel adapté ?	Pas du tout susceptible ◻	Peu susceptible ◻	Assez susceptible ◻	Tout à fait susceptible ◻

\* handicap lourd : déficience qui limite fortement les interactions et qui nécessite des aménagements importants de la pratique sportive

\*\* facile à lire et à comprendre : méthode permettant une accessibilité facilitée des informations aux personnes déficientes intellectuelles grâce à des mots faciles à comprendre, des phrases simples et courtes

## **SI VOUS OBTENEZ UNE MAJORITÉ DE D**

Votre structure est d'ores et déjà très mature sur le sujet du sport pour les personnes handicapées. Vous justifiez d'une expérience dans l'accueil de pratiquants sportifs en situation de handicap, auxquels vous assurez des conditions d'exercice de la pratique accessibles (lieux de pratique, installations), adaptées (matériel adapté) et sécurisées (encadrants formés). Votre appropriation du sujet du handicap et votre intégration dans une démarche qualité devrait vous permettre de partager avec d'autres structures sportives de votre territoire votre expérience, les actions que vous avez mises en place ainsi que vos bonnes pratiques, de sorte à développer la pratique du sport-handicap.

## **SI VOUS OBTENEZ UNE MAJORITÉ DE B OU DE C**

Votre structure est relativement mature sur le sujet du handicap, mais il vous reste des progrès à faire sur quelques axes qui peuvent être renforcés. Vous avez déjà une certaine expérience dans l'accueil de pratiquants sportifs handicapés ou vous avez engagé des actions pour vous inscrire dans une démarche qualité (mise en accessibilité de votre structure et des différentes installations, qualifications des encadrants, mise à disposition de matériel adapté). Grâce à vos réponses, vous avez désormais une idée plus précise des domaines que vous pouvez renforcer et sur les actions à mener pour assurer un accueil de grande qualité et sécurisé pour les pratiquants sportifs en situation de handicap. Les rubriques présentent sur le HandiGuide (les critères à remplir, ressources documentaires, coordonnées de personnes ressources) vous donnent des outils et des ressources sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour progresser sur cette thématique.

## **SI VOUS OBTENEZ UNE MAJORITÉ DE A**

Votre structure est pour l'instant peu mature sur le sujet du handicap. Vous n'avez pas d'expérience dans l'accueil de sportifs en situation de handicap et vous avez encore des progrès importants à réaliser sur l'accessibilité de votre structure (lieu de la pratique sportive, installations, absence de matériel adapté, formation de vos encadrants ...) et sur les conditions d'accueil. Pour vous aider dans cette démarche, vous pouvez vous mettre en relation avec votre référent départemental qui pourra vous accompagner dans votre réflexion et dans la mise en œuvre des actions de renforcement de votre démarche qualité et de montée en compétence sur le sujet du handicap. De même, les rubriques présentent sur le HandiGuide vous donne des outils et des ressources mobilisables (coordonnées, typologie d'acteur à mobiliser en fonction des thèmes) pour progresser sur cette thématique.

## ELÉMENTS D'EXPLICATIONS DES RUBRIQUES

Le fait d'accueillir actuellement ou d'avoir déjà accueilli par le passé des pratiquants sportifs handicapés témoigne d'une expérience sur le sujet et sur les modalités d'accueil. Les structures qui sont en capacité d'accueillir des sportifs handicapés mais qui n'en ont encore jamais accueilli réellement présentent un niveau de maturité, de structuration et d'équipement différent.

Le fait de pouvoir accueillir des handicaps complexes traduit une capacité d'adaptation, une structuration (matériel, connaissances) et une maturité de la structure sur le sujet du sport pour les personnes handicapées.

L'organisation de séances de découverte représente un moyen de rendre attractif et visible la structure sportive et le sport proposé, ainsi que de valider l'envie et la possibilité la pratique sportive.

La présence au sein de la structure de personnel qualifié et disposant d'expérience dans l'encadrement de personnes handicapées est un facteur fondamental pour sécuriser la pratique sportive, garantir une prise en compte du handicap et rassurer les pratiquants et pratiquantes ainsi que leurs accompagnants quant à la capacité de la structure à les accueillir dans de bonnes conditions.

L'accessibilité est un point primordial pour permettre la pratique sportive des personnes handicapées et pour leur garantir un service de qualité et sécurisé. L'accessibilité est multidimensionnelle :

- L'accessibilité des lieux de pratique (rampe d'accès, parking à proximité des locaux, offre de transport à proximité...)
- L'accessibilité des installations (vestiaires, WC, douches) et une compréhension facilitée de l'organisation de la structure pour les déficients intellectuels
- La présence de matériel adapté permettant aux personnes handicapées de pratiquer le sport de leur choix dans un environnement sécurisé
- L'accessibilité du site internet de la structure (rédigé en FALC, choix des couleurs, etc.) afin de leur permettre de trouver facilement l'information dont elles ont besoin

Le partage de ressources (matériels, encadrants, ...) entre les structures contribue au développement de la pratique sportive et permet d'animer la communauté des acteurs du sport sur le territoire. C'est notamment l'occasion de mettre les structures sportives en réseau, leur permettre d'échanger des bonnes pratiques et de monter en compétence sur le sujet.

## 4. Un modèle référençant et les informations à renseigner

La volonté exprimée pendant les travaux de refonte de l'outil HandiGuide est de positionner l'outil comme une référence, fiable et sécurisée.

**Les informations à renseigner par les structures sportives souhaitant être référencées sur le HandiGuide sont classées en 5 thématiques :**

### A) Les informations relatives à la structure sportive

- Type de structure
- Nom de la structure
- Logo (optionnel)
- Photo de groupe (optionnel)
- Activité(s) sportive(s) proposée(s)
- Affiliation à une fédération

### B) Les informations relatives à l'activité sportive

- Description de l'activité
- Types de handicaps
- Accueil effectif de personnes en situation de handicap
- Organisation de séances spécifiques / inclusives
- A qui l'activité est-elle proposée (genre, tranche d'âge)
- A quel moment l'activité est proposée (journée, semaine)
- Expérience du personnel encadrant
- Qualifications du personnel encadrant
- Existence d'une séance de découverte / d'essai

### C) Les informations relatives au lieu de la pratique

- Coordonnées du lieu principal de pratique (lieu, adresse, département, code postal, ville)
- Niveau d'accessibilité du lieu de pratique
- Conditions d'accessibilité

### D) Les informations relatives au contact avec la structure

- Contact avec le public (adresse mail, téléphone)
- Adresse URL du site officiel de la structure (optionnel)
- Adresse URL de la page Facebook de la structure (optionnel)
- Adresse URL de la page Twitter de la structure (optionnel)
- Adresse mail pour la création de l'espace privé

### E) Option de mise en réseau

- Nous pouvons proposer à d'autres structures sportives du matériel adapté
- Nous pouvons proposer à d'autres structures sportives du personnel encadrant
- Nous recherchons du matériel adapté pour développer nos activités
- Nous recherchons du personnel encadrant pour développer nos activités

## 5. Les finalités du HandiGuide

Le travail de mobilisation des différentes parties prenantes au projet de rénovation du HandiGuide a permis de faire émerger une ambition singulière et de déterminer les objectifs et la vocation principale de l'outil.

Ainsi, le travail de co-construction s'est concrétisé par l'émergence des finalités suivantes définies comme prioritaires par les acteurs rencontrés :

- 1) Il doit être opérationnel, son accès doit être facile pour les usagers**, c'est-à-dire qu'il doit être facile d'utilisation (facilement accessible sur internet à partir d'une recherche simple). Il doit également être exemplaire pour les usagers (le site HandiGuide doit être lui – même accessible à tout type de handicap)

- 2) Il doit devenir une référence et se distinguer par sa qualité et ses interactions avec les bénéficiaires.** La notion de référence fait le lien avec sa notoriété, c'est-à-dire que sa visibilité auprès des pratiquants sportifs doit être importante. Il doit faire figure de modèle par la qualité des informations renseignées et par la diversité de l'offre de pratique proposée. Le HandiGuide doit devenir le « premier réflexe » pour une personne handicapée souhaitant faire du sport à proximité de son lieu de résidence
- 3) Il doit offrir des garanties aux usagers en représentant une image fidèle de la réalité,** c'est-à-dire que les données communiquées par les structures sportives sur le HandiGuide doivent être fiables et à jour, afin d'assurer aux pratiquants un accueil de qualité, des lieux réellement accessibles, une pratique sportive encadrée et sécurisée, à la hauteur de leurs attentes et de leurs besoins
- 4) Le HandiGuide doit être un outil d'animation d'une communauté et de mise en réseau pour mutualiser des ressources :**
  - du matériel adapté (une structure peut prêter son matériel adapté à une autre structure qui n'a pas les moyens)
  - des compétences – connaissances sur la thématique du sport-handicap
  - mettre en relation des structures en manque de ressources humaines et des intervenants qui proposent leurs services
  - des lieux d'accueil et des horaires disponibles pour la pratique sportive

## 6. Le système d'amélioration de la qualité

Le système d'amélioration de la qualité a pour but de fiabiliser les données du HandiGuide, en inscrivant les structures sportives dans une démarche qualité et de montée en compétence sur le sujet du sport pour les personnes handicapées.

Cet objectif passe par la création d'une communauté sportive sur les territoires qui participe directement au développement de l'offre de pratique sportive et à l'amélioration de la qualité des données. Cette communauté d'acteurs territoriaux est organisée autour de deux types d'activités. Il y a tout d'abord la mise en place d'un dispositif d'animation territoriale, permettant de renforcer l'animation du HandiGuide, de mobiliser les acteurs locaux concernés tout en développant la pratique sportive. La deuxième activité est la vérification de la qualité pour fiabiliser les données avec la mise en place d'un système d'accompagnement

C'est également l'occasion d'organiser des retours d'expérience positifs de la part des pratiquants sportifs.

### **A) Un dispositif de signalement**

Ce système de signalement est conçu pour les pratiquants sportifs dans quatre situations :

- Suggérer une modification
- L'information n'est pas conforme à la réalité ou pas d'actualité
- L'accueil : le pratiquant ne peut pas être accueilli ou est mal accueilli
- La sécurité de la pratique sportive n'est pas garantie (nombre d'encadrants, qualification, matériel)

Ces informations permettent de rendre compte de la qualité de l'accueil, de la qualité des installations, de la pratique sportive ou encore de l'encadrement.

Ces éléments sont communiqués à la structure ainsi qu'à l'administrateur central du HandiGuide mais ils ne sont pas visibles pour le grand public. L'administrateur central peut ensuite prendre la décision de transférer l'information à l'acteur au niveau local pertinent (Le niveau départemental). Ces informations peuvent déboucher sur un accompagnement de la structure pour monter en compétence ou sur un contrôle qualité réalisé par le référent départemental en cas de manquements avérés.

### **B) Un système de retour d'expérience**

Le but est de permettre aux pratiquants sportifs de réaliser un retour d'expérience de type « testimoniaux ». Ces témoignages peuvent être inspirants en permettant de lever des barrières sur la pratique sportive des personnes handicapées, avec une vocation d'améliorer l'inclusion par le sport des personnes handicapées.

Ces témoignages rendent compte de la diversité des possibles concernant les différents sports accessibles et leurs conditions d'exercice. Cela permet d'encourager la pratique sportive en offrant une vision plus large et précise des opportunités à disposition des pratiquants en situation de handicap.

## 7. Annexe

La partie ressources documentaires a pour vocation de mettre à disposition des structures sportives déjà référencées et celles souhaitant se référencer sur le HandiGuide, un ensemble de documents en rapport avec la thématique du sport – handicap. Cette documentation proposée aux différents acteurs permet notamment aux structures d'avoir accès à des ressources (coordonnées référents, bonnes pratiques ...) leur permettant de s'engager dans une démarche qualité de fiabilisation des données et de monter en compétence dans le cadre de leur projet sur l'accueil de pratiquants sportifs handicapés.

Les principales ressources documentaires mises à disposition sur le HandiGuide sont réparties en deux catégories :

### LA DOCUMENTATION EN PROPRE

- Les textes de références sur l'accessibilité des équipements sportifs
- Les Guides d'accessibilité (exemple : guide de la DMA « Bien accueillir une personne handicapée »)
- Les guides d'usage réalisés par le PRNSH
- Le cahier des charges de l'inscription sur le HandiGuide
- L'outil d'autodiagnostic sous format de document PDF
- Le guide de la mission sport et handicaps, à destination des agents nouvellement nommés sur la mission sport et handicaps
- Des répertoires de contacts

### DES RENVOIS VERS LA DOCUMENTATION EN EXTERNE

- Vers les sites des acteurs territoriaux à solliciter pour monter en compétence sur la thématique (personnes référentes, coordonnées)
- Vers le Recensement des Équipements Sportifs (RES)